

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **15/06/2019**

que la convocation du Conseil avait été faite **08/06/2019**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **14 JUIN 2019**

L'an deux mil dix neuf

Le quatorze juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, FREZARD Denis, SAIPREY Christian, COQUARD Cédric**

Etaient absents excusés : **MM COQUARD Cédric, FREZARD Denis**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CREDIT COMPLEMENTAIRE : PAIEMENT HONORAIRES PLU

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il manque la somme de 20.00 € sur l'opération 212 (élaboration du PLU) pour régler le bureau GEOSTUDIO.

En conséquence, il y a lieu de transférer la somme de 20.00 € du c/2315 op.235 au c/202 op.212.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à transférer la somme de 20.00 € comme désigné ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY

